



BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 ¹/₂ MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1892

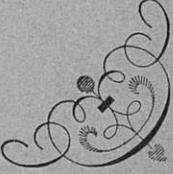
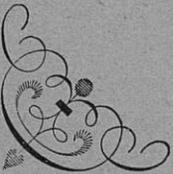
RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—
1892



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,
H. BAMBERGER, *Administrateur*,
CH. DEMACHY, —
C^{te} A. DE GERMINY, —
E. GOUIN, —
J. STERN. —

Censeurs :

MM. CHOPPIN DE JANVRY,
I. SALLES.

Commissaires

POUR L'EXERCICE 1892 :

MM. E. LEVIEZ,
F. TIMMERMAN.

BANQUE

DE

PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1892

Rapport du Conseil d'Administration.
Rapport des Commissaires.
Résolutions de l'Assemblée.
Comptes de l'Exercice 1891.

PARIS

IMPRIMERIE V^o ÉTHIOU PÉROU ET FILS
RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

1892

BANQUE
PARIS ET DES PAYS-BAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le 10 Mai 1892

Rapport de l'Administration
Rapport des Comptes
Résolutions de l'Assemblée
Comptes de l'exercice 1891

PARIS

IMPRIMERIE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

10, rue de la Banque, Paris

1892

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Tenue le Mardi 10 Mai 1892

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Président prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Un premier devoir, un premier et bien pénible devoir s'impose à nous en ouvrant cette séance, le devoir de vous faire officiellement connaître le décès, — déjà su de beaucoup d'entre vous probablement, — de M. Sautter, Administrateur-Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, emporté, il y a peu de jours, par une courte et violente maladie, dont rien, au début, ne permettait de prévoir le funeste dénouement. Dans son désir de rendre un hommage durable à la mémoire d'un regretté collègue, le Conseil d'administration a pensé qu'il convenait de faire figurer, en tête du Rapport qui va être présenté à l'Assemblée, les quelques paroles que j'ai eu la triste mission de prononcer sur la tombe de M. Sautter. Je vous en donne lecture :

« Je viens, au nom du Conseil d'administration de la Banque de
« Paris et des Pays-Bas, et en mon nom propre, adresser un dernier
« adieu à notre excellent collègue et ami M. Sautter. Peu d'hommes,
« je ne crains pas de le dire, ont laissé après eux plus de regrets et de
« plus sincères regrets, et nulle part, je l'affirme, ces regrets ne seront

« plus vivement ressentis qu'à la Banque de Paris, dans cet établis-
« ment qu'il dirigeait depuis sa création, c'est-à-dire depuis plus de
« vingt ans, auquel il n'a pas cessé un seul instant de donner toute
« sa sollicitude si éclairée, de consacrer sa vive intelligence, son infa-
« tigable activité, et cette puissance extraordinaire de travail dont,
« hélas! il a peut-être quelquefois abusé.

« M. Sautter était, par excellence, l'homme du devoir, l'homme de
« la conscience, et, en même temps, d'une bonté et d'une bienveillance
« parfaites, d'une égalité d'humeur que les difficultés du travail et les
« préoccupations des affaires ne pouvaient altérer, d'une obligeance à
« laquelle on ne faisait jamais inutilement appel, — et combien souvent
« y faisait-on appel! — Cette réunion rare des plus sérieuses et des
« plus aimables qualités devait avoir, pour conséquence naturelle, la
« complète unanimité des regrets spontanés et sincères que nous
« voyons se produire.

« J'ai dit, et sans un mot d'exagération, ce que je pensais du
« collègue, du collègue et de l'ami, car on ne pouvait être le collègue
« de M. Sautter sans devenir bien promptement son ami.

« De l'homme privé, du chef de famille, je ne dirai rien, car je
« n'ajouterais rien à ce qu'en a dit, en termes si profondément vrais et
« touchants, une voix plus autorisée que la mienne, et je ne pourrais que
« rendre encore plus cruelle pour tous les siens la douleur de la sépara-
« tion. Mais, si dans des circonstances aussi douloureuses, une famille
« peut trouver quelque adoucissement à sa peine dans les souvenirs de
« considération et d'honorabilité laissés par son chef, rarement famille
« fut, à cet égard, plus favorisée que la famille de M. Sautter, et, pour
« la Banque de Paris, au nom de laquelle je parle, à la prospérité et au
« bon renom de laquelle il a tant contribué, ce sera un grand honneur
« d'avoir compté M. Sautter parmi ses Administrateurs. » (*Applaudis-
sements.*)

Je pense, Messieurs, que l'Assemblée, s'associant aux intentions
du Conseil d'administration, acquiescera à l'idée qu'il a eue de faire
figurer les paroles dont je viens de vous donner lecture, au procès-
verbal de l'Assemblée. (*Applaudissements.*)

PAROLES

*Prononcées, après lecture du Rapport de MM. les Commissaires
des Comptes, par M. LEVIEZ, l'un d'eux.*

MESSIEURS,

Le rapport des Commissaires était écrit et déjà mis à votre dispo-
sition, avant la perte qui a si douloureusement frappé la Banque de
Paris et des Pays-Bas.

Vous permettrez au plus ancien de vos Commissaires d'ajouter à
ce rapport quelques mots qui sont l'expression des sentiments de son
collègue tout autant que des siens.

Ce n'était pas un compliment banal et de circonstance que vos
Commissaires adressaient à M. Sautter, quand, tous les ans, depuis
1874, ils le félicitaient de la clarté qu'il savait répandre sur les expli-
cations si franches qu'il ne leur a jamais mesurées.

Cette clarté naissait, sans doute, de la netteté des affaires elles-
mêmes; elle procédait aussi de cette loyauté de caractère qui était
l'un des traits excellents de la nature si sympathique de notre regretté
Directeur.

Nous nous unissons du fond du cœur aux témoignages que le
Président du Conseil et le Conseil tout entier rendent à sa mémoire, et
vous comprendrez, nous en sommes sûrs, qu'une amitié de trente
années tienne à joindre son hommage à tous ceux qui se sont réunis
et confondus sur cette tombe si soudainement et si prématurément
ouverte.

Lorsqu'il y a un an, le 9 Mai 1891, vous avez renouvelé à M. Sautter le mandat d'Administrateur, après votre vote unanime des applaudissements ont éclaté dans cette Assemblée. Ce vote unanime, ces applaudissements spontanés, les paroles si vraies, si nobles et si émues, que notre Président a prononcées le jour des funérailles, voilà le jugement définitif qui sera porté sur la laborieuse et féconde, mais trop courte carrière de M. Sautter. Entouré d'une pieuse gratitude, son souvenir vivra toujours parmi nous, cher et respecté.

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT
PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 10 Mai 1892

MESSIEURS,

L'Exercice 1891, dont nous avons à vous rendre compte, n'a pas donné les résultats des exercices précédents : les circonstances ne s'y sont pas prêtées.

La Banque de Paris ne recevant pas les fonds du public, en comptes de chèques, n'a point à parer aux demandes de remboursement que peuvent amener des événements imprévus et n'est pas obligée, en conséquence, de garder ses ressources immédiatement mobilisables; aussi son rôle est-il de prendre part aux opéra-

tions financières qui se traitent en France et à l'étranger et dans lesquelles elle trouve une partie importante de ses bénéfices. L'année 1891 a été stérile, à cet égard, et la Banque en a subi les conséquences.

Dès les premiers jours de l'année, la Banque de Paris donnait une preuve de la puissance de ses ressources et de la facilité avec laquelle elle peut les réunir : elle souscrivait, en effet, à l'Emprunt 3 % français, pour son compte propre ou pour celui de ses clients et correspondants, 40,607,100 francs de rente, en versant, une somme de 203,035,500 francs.

Nous vous disions, dans le dernier Rapport, que nous avions acheté, de la Banque de l'État, à Saint-Petersbourg, des titres de l'Emprunt Russe Intérieur 4 1/2 % des Chemins de fer, pour un capital de 5 millions de roubles. D'accord avec le Ministre des Finances de Russie, nous avons offert cette valeur à notre clientèle, et, quoiqu'il n'y ait pas eu émission publique et que nous nous soyons bornés à l'envoi de circulaires, les demandes ont été si nombreuses que nous avons dû les réduire assez fortement.

Nous avons placé, de la même manière, avec le Crédit Lyonnais et la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, 40,000 Bons du Trésor de la Province de Québec, au capital de 500 francs, 4 % d'intérêt, remboursables en deux ans.

Votre Société a concouru à l'émission, faite par le Crédit foncier, d'un million d'Obligations communales.

La Banque de Paris a mis en souscription publique, avec un groupe composé du Crédit Foncier de France, du Crédit Lyonnais et des principaux établissements de crédit, l'Emprunt 3 % du Gouvernement Russe, au capital de 500 millions de francs. Les

demandes, déposées par un grand nombre de souscripteurs, ont atteint le chiffre de 7,522,273 obligations et ont dû subir une réduction de 92 1/2 %.

Nous avons, avec un certain nombre des principales maisons de banque de France et de l'étranger, fait une avance à la Banque d'Espagne. Cette avance, qui figure dans notre Bilan au 31 Décembre dernier, est aujourd'hui intégralement remboursée.

Depuis la fondation de la Banque nous avons toujours pris part aux emprunts espagnols, et nous sommes entrés pour un chiffre modéré dans le syndicat de garantie de l'emprunt amortissable 4 %, émis au mois de Décembre 1891. Nous possédons en tout, en y comprenant le résultat de notre souscription à cet Emprunt, pour environ 6,000,000 de francs de valeurs espagnoles, composées de titres très variés et d'une grande solidité.

Pour faire face aux développements qu'exigeront, dans l'avenir, les services de notre Établissement, nous avons saisi l'occasion, qui nous était offerte, d'acquérir l'immeuble situé rue Louis-le-Grand, n° 6, lequel peut être facilement relié aux hôtels que notre Société possède.

Nous n'avons à vous signaler, pour nos succursales, que la participation d'Amsterdam dans un Syndicat pour le placement d'obligations de la Grande Compagnie des Chemins de fer russes, et celle de Bruxelles, dans la conversion, en obligations 3 %, des 29,215 obligations 5 % de la Compagnie des Chemins de fer Liège-Limbourg. Ces deux affaires ont été liquidées avec succès.

Le Bilan de la Banque au 31 Décembre 1891 présente un total de 187,862,340 fr. 97 c., soit, comparativement au Bilan de 1890, une diminution de 31,056,759 fr. 63 c., conséquence du ralentissement des affaires en 1891.

MM. les Commissaires vous feront connaître le résultat

de leur examen de notre situation; nous nous bornerons, en conséquence, à quelques explications sur le Compte de Profits et Pertes.

Les **Commissions** ont donné 1,576,705 fr. 40 c. Ce chiffre est un des plus élevés que la Banque ait atteints, puisqu'il n'a été dépassé que deux fois, en 1872 et en 1889, par suite d'opérations exceptionnelles. Il permet de constater que la Banque a considérablement développé ses affaires courantes et que son activité, dans cet ordre de travail n'a cessé de s'accroître.

Les Intérêts et Bénéfices du Portefeuille	
sont de	Fr. 2.875.243 11
Et le produit des Reports de	705.946 98
TOTAL.	<u>Fr. 3.581.190 09</u>

ces deux comptes sont en diminution de 1,256,369 fr. 40 c. sur l'Exercice 1890. Cette diminution provient de plusieurs causes : l'abaissement du taux de l'argent en 1891, les variations des changes, la réduction du capital employé en Fonds d'État, Actions et Obligations, 34,889,238 fr. 52 c. au 31 Décembre 1891 contre 54,516,462 fr. 06 c. en 1890.

Les bénéfices nets des succursales, y compris l'intérêt à 5 % du capital affecté à leurs opérations, ont été de 401,691 fr. 93 c. contre 795,854 fr. 71 c. en 1890.

Nous devons vous signaler, au débit du compte de **Profits et Pertes**, la somme de 3,423,989 fr. 85 c. à laquelle s'élève, toutes compensations faites, la dépréciation que nous avons fait subir à notre portefeuille de **Fonds publics, Actions et Obligations**.

Pendant les premiers mois de 1891, nous avons réalisé, dans de bonnes conditions, une quantité importante de nos titres. Mais les dispositions du marché ne tardèrent pas à se modifier, du tout au

tout, sous l'influence des crises monétaires et financières qui se produisirent et qui sévissent encore dans plusieurs pays de l'Europe et dans l'Amérique du Sud, et aussi sous l'influence de la mauvaise récolte de Russie. Le capital français est actuellement engagé dans tous les pays : aussi en quelque endroit qu'une crise financière éclate, le contrecoup en est ressenti sur notre marché, et l'on voit se produire, dans les cours de la Bourse, de ces baisses persistantes qui finissent par atteindre tous les portefeuilles.

Les pays qui ont le plus souffert de la crise sont : la République Argentine, le Brésil, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal. Nous n'avons point de titres Brésiliens, Grecs, Italiens ni Portugais ; nous vous avons, plus haut, parlé de nos engagements en Espagne.

La cause principale de la moins-value du portefeuille provient de nos valeurs Argentines. La Banque, qui a prêté ses guichets à la Compagnie des Chemins de fer Argentins et à la Compagnie des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé pour l'émission de leurs obligations, possède depuis longtemps 21,355 Obligations de la Compagnie de Santa-Fé et 11,433 Obligations des Chemins de fer Argentins. Les premières ont été estimées, au Bilan, 102 fr., et les secondes, 150 fr. Les cours cotés sur les deux titres n'ont cessé d'être supérieurs à ces évaluations.

La Compagnie des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé, qui était dans l'impossibilité de payer le coupon et l'amortissement de ses obligations au 1^{er} Janvier 1892, parce que la Province ne lui avait pas versé les fonds nécessaires, a dû demander au Tribunal de Commerce de la mettre en état de liquidation judiciaire. Sa demande a été accueillie, le concordat a été voté le 26 Avril et l'homologation qui doit le rendre définitif est poursuivie devant le Tribunal. En échange de leurs titres à revenu fixe, les Obligataires recevront un nombre égal d'obligations à revenu variable ;

mais rien ne sera distribué aux Actionnaires tant que les Obligataires n'auront pas touché 25 francs par an, ainsi que l'arriéré des coupons précédents. Nous pensons que les Obligataires seront en possession d'un titre sérieux et qu'ils pourront envisager l'avenir avec une certaine confiance, car la ligne traverse une province fertile, facile à coloniser, où l'émigrant se porte, dont tous les produits de première nécessité, céréales, viandes, laines, sucres, etc., doivent lui assurer du trafic. Quoique encore inachevée, c'est-à-dire dans de mauvaises conditions d'exploitation, la ligne donne déjà, d'après toutes les déclarations faites, des excédents de recettes.

En raison de ces intérêts considérables, votre Société a envoyé, un ingénieur dans la République Argentine.

Sans les réductions apportées aux prix des **Fonds publics, Actions et Obligations**, les bénéfices réalisés par la Banque se seraient élevés, déduction faite des frais généraux, à la somme de 4,363,567 fr. 21 c. Dans votre prévoyance, vous avez toujours ratifié nos propositions de reporter, chaque année, au compte de Profits et Pertes, une certaine portion de vos bénéfices nets, afin d'augmenter, au besoin, les dividendes trop faibles et de les empêcher de trop varier. Nous vous proposons de recourir, aujourd'hui, à ce report de bénéfices antérieurs et d'y prendre une somme de 2,879,867 fr. 08 c., ce qui permettrait de vous distribuer un dividende de 30 francs.

Le solde à reporter au compte de Profits et Pertes pour 1892, serait ramené à	Fr. 1.084.449 25
lesquels joints à la Réserve légale.	6.250.000 »
et au Fonds de prévoyance.	12.000.000 »
<hr/>	
porteront le total de vos Réserves de diverse nature à	Fr. <u>19.334.449 25</u>

M. Eugène Gouin, réélu Administrateur dans l'Assemblée générale du 12 Mai 1886, arrive à l'expiration de son mandat.

Aux termes de l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Vous avez à pourvoir à la nomination d'un Censeur en remplacement de M. I. SALLES, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du Rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.



RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Conformément aux dispositions de la loi et à l'article 45 de vos Statuts, le Bilan général au 31 décembre 1891 et le compte de Profits et Pertes ont été mis à notre disposition plus de quarante jours avant la date fixée pour votre Assemblée générale.

Nous allons vous rendre compte de l'examen que nous en avons fait, examen qui nous a été grandement facilité par l'empressement et la netteté avec lesquels votre Direction a répondu, comme elle en a d'ailleurs l'habitude, aux questions que nous lui avons posées.

L'Exercice 1891 a été le moins fructueux de tous ceux dont le compte rendu vous a été présenté.

Vous n'ignorez pas les causes principales de ce ralentissement momentané dans les progrès de votre Institution. Les embarras financiers de l'Amérique du Sud, la hausse constante du change dans une partie de l'Europe, la baisse des valeurs de toute nature, même dans les pays où la question du change n'a joué aucun rôle, sont choses à la connaissance de tous. Votre Établissement, qui, comme les plus considérables maisons de banque de l'Europe, avait pris une certaine part dans les affaires argentines, a dû subir une dépréciation importante sur cette catégorie de titres de son porte-

feuille. Malgré les nombreux intérêts qui lient, depuis son origine, la Banque de Paris et des Pays-Bas aux opérations financières de l'Espagne, la perte provenant des valeurs espagnoles, dont le chiffre total est relativement peu élevé, est insignifiante. La situation du marché, surtout dans le second semestre, a, d'ailleurs, entravé les grandes affaires dans lesquelles auraient pu se rencontrer des compensations suffisantes. Votre Établissement a donc dû s'en tenir aux opérations ordinaires de banque, et l'étude du Bilan vous fera reconnaître que la prudente direction de votre Conseil a été, sous ce rapport, couronnée de succès.

Passons maintenant à l'examen des divers chapitres du Bilan, à l'Actif et au Passif.

ACTIF

<i>Espèces en Caisse et à la Banque</i>	Fr.	6,373,543.77
<i>Portefeuille</i> {	<i>Paris et Province</i>	18,496,740.47
	<i>Étranger</i>	14,035,247.65
<i>Fonds disponibles dans les Banques, à l'Étranger</i>		2,771,744.72
<i>Reports</i>		34,201,681.95
<i>Coupons à encaisser</i>		4,252,291.03
qui forment un total de	Fr.	80,131,249.59

Le *Portefeuille Paris, Province et Étranger* s'élevant à Fr. 32,531,988.12 ne contenait que des valeurs de premier ordre, à courte échéance et qui sont toutes aujourd'hui recouvrées.

Les *Reports* montant à Fr. 34,201,681.95 sont actuellement liquidés.

Les cinq Chapitres qui donnent un total de fr. 80,131,249.59, représentent les 42 % de la totalité de l'actif.

Les deux Chapitres *Correspondants en France et à l'Étranger* et *Avances sur garanties*, dont le montant est de fr. 55,187,099.47, constituent des créances que cautionne, en majeure partie, un ensemble de titres d'une valeur telle que le recouvrement en serait facile, en dehors même des fluctuations possibles des cours.

Sur les *Fonds d'État et Actions et Obligations*, nous trouvons une diminution importante; leur total est de fr. 34,889,238.52 : il était, à la fin de l'Exercice 1890, de fr. 54,516,462.06.

C'est dans les premiers mois de l'Exercice 1891 que le chapitre *Fonds d'État* a été ramené, de la somme de fr. 22,242,738.44, indiquée au Bilan de l'Exercice précédent, à la somme de fr. 6,087,212.77, par d'heureuses liquidations.

La crise financière n'a pas permis de modifier sensiblement le nombre des valeurs comprises dans le Chapitre *Actions et Obligations* et, comme nous l'indiquions au commencement de notre rapport, votre Conseil a dû, conformément à votre délibération du 5 avril 1873, qu'il a exécutée avec scrupule, faire subir à certains Titres une réduction qui s'est élevée à fr. 7,600,000, mais qui, grâce à des plus-values sur d'autres valeurs, a été définitivement arrêtée au chiffre de fr. 3,423,989.85 ; le report de l'Exercice 1890, que votre Conseil avait sagement réservé, afin de parer aux éventualités, a couvert cette réduction.

Ces sacrifices importants, que votre Établissement a supportés sans faiblir, ont eu pour résultat de faire figurer dans votre inventaire, pour une valeur plus basse que les cours actuels, des titres dont la plupart offrent des probabilités sérieuses de plus-value.

Vous avez en outre à tenir compte des importantes réserves :

<i>Réserve légale</i>	Fr.	6.250.000	»
<i>Fonds de Prévoyance</i>		12.000.000	»
<i>Report de l'Exercice 1891</i>		1.084.449	25
TOTAL . Fr.		19.334.449	25

Et vous pourrez en conclure que, malgré la crise financière, votre Établissement conserve la forte et excellente situation que nous vous signalions dans notre Rapport de l'an dernier.

Les *Participations diverses*, qui ne se montent, cette année, qu'à fr. 3,542,167.16, sont, vous le savez, comptées, jusqu'à la conclusion de la participation, pour le capital déboursé. La Banque n'a pas même usé, cette année, du droit qu'elle s'était réservé d'y ajouter les intérêts de 5 %, et, d'après les explications qui nous ont été fournies, les risques que quelques-unes pourraient présenter sont renfermés dans une limite très restreinte.

Le Chapitre *Immeubles* est en léger excédent sur les chiffres de 1890. Cet excédent s'explique par l'achat d'une maison contiguë à l'Hôtel de la Banque: cette acquisition, faite au commencement de l'Exercice, s'imposait à la fois par l'accroissement des services et par la convenance de la proximité.

Les *Comptes divers* ne représentent pour la plupart que des Comptes d'ordre.

PASSIF

Les sommes dues aux tiers sont indiquées par les Comptes ci-dessous.

<i>Effets à payer</i>	Fr.	9.504.100	91
<i>Comptes courants des Syndicats</i>		19.759.880	70
<i>Correspondants</i>		55.591.492	93
<i>Liquidation 31 Décembre 1891</i>		1.344.772	40
<i>Coupons à payer</i>		3.380.806	85
<i>Comptes divers</i>		2.087.792	47

Nous vous rappelons que ces sommes, pour la plus grande partie, ne sont pas exigibles à vue; elles n'ont donc pas le caractère de fonds déposés en Compte courant.

Le surplus du Passif est uniquement formé du capital social, des Réserves et du Compte *Profits et Pertes* dont il sera question dans le paragraphe suivant.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Le solde du Compte *Profits et Pertes* ne se monte pour l'Exercice 1891 qu'à la somme de fr. 939,577.36, mais il y a lieu de tenir compte de ce fait, indiqué au début de ce Rapport, que ce chiffre a été établi après un prélèvement de fr. 3,423,989.85 destiné à la réduction des prix d'estimation des Fonds publics, Actions et Obligations, tous ramenés à la valeur de réalisation au 31 Décembre.

Malgré la stagnation des affaires, le solde aurait été de

fr. 5,559,587.42, s'il n'avait fallu tenir compte de la dépréciation de vos valeurs imposée par les crises financières. Cette réduction des prix d'estimation constitue d'ailleurs une sécurité pour l'avenir, et peut-être même lui réserve des bénéfices ; ce solde aurait produit un dividende de 34 francs, indépendamment du report de l'Exercice 1890, qui se montait à fr. 3,964,316 33. Il nous paraît légitime que ce report soit, conformément à la destination et au caractère que vous lui avez toujours assigné, consacré, en grande partie, à rapprocher de ce chiffre le dividende à affecter à l'Exercice 1891.

C'est dans cet ordre d'idées que votre Conseil vous propose de fixer le Dividende à 30 francs, en reportant à nouveau une somme de fr. 1,084,449.25.

Il nous a semblé que cette proposition, justifiée par l'état de vos bénéfices acquis, conciliait les intérêts présents et ceux des Exercices futurs, et nous vous proposons l'approbation d'un Dividende de 30 francs, ainsi que des comptes de l'Exercice, tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Paris, le 15 Avril 1892.

Les Commissaires :

E. LEVIEZ. F. TIMMERMAN.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 MAI 1892

Première Résolution

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1891, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **30** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1^{er} Janvier dernier, le solde, soit **10** francs par action, sera payé à partir du 1^{er} Juillet 1892, sous déduction des impôts établis par les lois de finances.

Deuxième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Eugène GOUIN, Administrateur.

Troisième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. I. SALLES, Censeur.

Quatrième Résolution.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,
et M. F. TIMMERMAN,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1892, — avec faculté pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

COMPTES

De l'Exercice 1891

BILAN GÉNÉRAL au

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque Fr.	5.028.105 83	1.345.437 94	6.373.543 77
Portefeuille. {	Paris et Province	» »	18.496.740 47
	Étranger	11.339.689 10	2.695.558 55
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	2.385.882 42	385.862 30	2.771.744 72
Comptes fixes des succursales	8.000.000 »	» »	9.618.656 35
Comptes courants —	1.618.656 35	» »	» »
Correspondants {	en France	15.950.321 33	819.973 55
	à l'étranger	24.129.041 96	5.614.872 44
Reports	28.016.843 50	6.184.838 45	34.201.681 95
Coupons à encaisser	4.252.291 03	» »	4.252.291 03
Avances sur garanties	8.487.290 19	185.600 »	8.672.890 19
Fonds d'États.	5.585.989 77	501.223 »	6.087.212 77
Actions et Obligations	25.843.942 20	2.958.083 55	28.802.025 75
Participations diverses	3.178.944 51	363.222 65	3.542.167 16
Comptes divers	469.471 99	1.186.101 59	1.655.573 58
Immeubles de la Société	2.150.000 »	648.043 50	2.798.043 50
Mobilier	30.000 »	10.312 80	40.312 80
	Fr. 164.963.210 65	22.899.130 32	187.862.340 97

31 Décembre 1891.

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale	6.250.000 »	» »	6.250.000 »
Fonds de prévoyance {	Appartenant aux Actionnaires	12.000.000 »	» »
	Appartenant aux Administrateurs en exercice.	920.944 67	» »
Effets à payer	8.148.040 94	1.356.059 97	9.504.100 91
Comptes fixes des succursales.	» »	8.000.000 »	9.618.656 35
Comptes courants —	»	1.618.656 35	» »
Comptes courants des Syndicats.	19.759.880 70	» »	19.759.880 70
Correspondants {	en France	13.869.672 22	1.956.977 21
	à l'étranger	30.683.896 52	9.080.946 98
Liquidation 31 Décembre 1891.	1.344.772 40	» »	1.344.772 40
Coupons à payer.	3.375.077 27	5.729 58	3.380.806 85
Comptes divers	1.608.724 17	479.068 30	2.087.792 47
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1890.	3.964.316 33	» »	3.964.316 33
Profits et pertes. — Exercice 1891.	537.885 43	401.691 93	939.577 36
	Fr. 164.963.210 65	22.899.130 32	187.862.340 97

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

I	
Abonnement au timbre, impôts et contributions	Fr. 145.892 46
II	
Appointements, gratifications et frais de bureaux.	727.558 65
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc..	128.084 99
III	
Amortissement des frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque.	65.611 86
IV	
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris	10.000 »
V	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires	8.000 »
VI	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris.	10.872 25
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général.	939.577 36
Fr.	2.135.597 57

PERTES (Exercice 1891)

AVOIR

Commissions	Fr. 1.576.705 40
Intérêts et bénéfices du portefeuille.	2.875.243 11
Reports	705.946 98
Bénéfice net des Succursales	401.691 93
A déduire :	5.559.587 42
Réduction des prix d'estimation sur Fonds publics, Actions et Obligations.	3.423.989 85
Fr.	2.135.597 57

RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

Bénéfice net	Fr. 939.577 36
Solde reporté de l'Exercice 1890	3.964.316 33
	4.903.893 69
Intérêts à 5 % sur le capital versé.	3.125.000 »
	1.778.893 69
TOTAL	1.778.893 69
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 694,444 44	69.444 44
	1.709.449 25
Solde à répartir aux Actionnaires	1.709.449 25
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés.	3.125.000 »
	4.834.449 25
Dividende de Trente francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social.	3.750.000 »
	1.084.449 25
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1892.	Fr. 1.084.449 25

